

Le monde moral, comme le monde physique, obéit à des lois fixes, constantes, invariables. S'il n'en étoit pas ainsi, il ne pourroit exister; car qui dit *loi*, dit une condition de l'être. De même que la nature physique est variée à l'infini dans ses formes, de même le monde moral est infini, parce qu'il n'est autre chose que l'enchaînement de toutes les vérités. Voilà le champ immense ouvert à l'intelligence; voilà sa sphère d'activité. Mais l'esprit humain se meut en sens divers. A côté de l'ordre général on découvre certains ordres d'idées particulières subordonnés au premier. S'ils obéissent à l'impulsion qu'ils reçoivent de l'ensemble, il y a harmonie, unité. S'ils suivent une marche irrégulière, indépendante, contradictoire, il y a souffrance, désordre, anarchie. Ainsi la marche des institutions sociales doit être déterminée par un mouvement supérieur; si cette loi s'opère, tout s'organise, tout se coordonne, et les lumières, les sciences, les arts, forment le brillant cortège de la civilisation.

Fixons maintenant notre attention sur un art que les modernes ont détaché peut-être de son ensemble; fixons-la sur la musique, liée jadis à ce qu'il y avoit de plus grave et de fondamental dans la société et dont on a fait dans ces derniers temps la déesse de la frivolité.

Depuis que cet art, tout de prestiges et d'illusions, a fait, chez // 256 // nous, des progrès tels qu'il semble avoir atteint la perfection, sans avoir passé par ces longs et ces pénibles essais auxquels des hommes de génie sont souvent condamnés, je ne sais avec quelle sorte de dédain nous parlons de la musique des peuples anciens. Son histoire merveilleuse se présente à nos yeux avec quelque chose de puéril et de fabuleux qui répugne à notre raison *avancée*, dans un siècle surtout où nous sommes moins disposés que jamais à croire à des miracles. D'un côté, il est fort peu intéressant de disserter sur un art perdu pour toujours, sur les principes duquel on ne sauroit avoir des données bien fixes, et sans avantage pour nous. Mais si nous regardons les beaux-arts, ainsi que la littérature, comme l'expression de la société, ce n'est pas une étude peu instructive que de rechercher leur origine et leur but véritables; d'examiner les points de contact qui les unissent, leurs rapports avec les mœurs, les usages, les croyances des peuples; l'influence que la civilisation a eue sur eux, et les développements qu'ils ont reçus d'elle. Envisagée de cette manière, l'histoire d'un art ne présente plus un tableau isolé, mais une partie d'un grand corps qui, bien que formant en elle-même un ensemble parfait, se lie et s'enchaîne à l'ensemble des connoissances humaines.

Ainsi, étudier l'art tel que nous le connoissons, dans ses principes, ses théories, ses règles, ses modèles: voilà l'œuvre du musicien. Le considérer, comme je l'ai déjà dit, d'après la direction qu'il a reçue de la société, c'est la tâche du philosophe. Arrêtons-nous un moment à ce dernier point de vue.

L'antiquité n'a qu'une voix pour nous parler de cet art merveilleux. Nous voyons la musique civiliser les hommes, adoucir leurs mœurs, opérer des prodiges. Elle pénètre dans le sanctuaire de la Divinité, et ses premiers accents lui ont été consacrés. Des dieux sont ses inventeurs; des

villes s'élèvent sous leurs auspices (1); des colonies s'établissent sous leur protection. // 257 // C'est la science universelle (1), le nœud des connoissances divines et humaines (2).

Transportons-nous donc un instant dans ces siècles de la haute antiquité; écoutons ce qu'elle nous dit de l'origine, des merveilles et de la décadence de la musique; faisons-le concorder avec ce que l'histoire ou la tradition nous rapportent de ces temps reculés, et nous mettrons dans tout son jour la proposition que je viens d'établir, savoir, que la musique, chez les anciens peuples, a constamment suivi les progrès de la société.

Si nous remontons au peuple Égyptien, à ce peuple qui, dans ses lois, ses usages, ses mœurs, nous offre le plus bel exemple de sagesse, de constance, d'austérité; si nous parcourons rapidement le fil de son histoire, nous distinguerons deux époques: l'une d'une civilisation avancée, qui commence à *Maneros* (3), tout à la fois législateur et inventeur de la musique; l'autre de luxe et de corruption, qui date de l'invasion des Perses en Égypte. Nous verrons la musique suivre fidèlement la même marche: noble, grande dans le principe, elle déchoit ensuite, et se dégrade enfin. Platon (4), qui, dans son enthousiasme pour l'ancienne musique de ce peuple, en fait une des bases de sa république, et Diodore de Sicile (5), ont remarqué tous deux ce double changement. Cette distinction détermine la division qu'a adoptée M. Villoteau dans le beau travail qu'il nous a donné sur la musique des Égyptiens. La première partie comprend «tout le temps qui s'est écoulé depuis l'origine de leur civilisation et de l'institution de leurs premiers chants, jusqu'au temps où des étrangers introduits dans le pays ont occasionné // 258 // quelque altération dans les mœurs des Égyptiens, ou changé les usages de ceux-ci, par conséquent les ont accoutumés à d'autres chants et à d'autres instruments que ceux qui leur étoient propres (1).»

Les historiens grecs se plaisent à nommer les peuples qui devoient leur civilisation à la musique; et ils ajoutent que les Cynéthiens ayant négligé ce moyen conservèrent toujours leur férocité (2), tandis que le même moyen contribua puissamment à adoucir les mœurs des Arcadiens (3).

Nous trouvons aussi dans Plutarque que la musique des anciens Grecs étoit étroitement liée à la civilisation. «Les villes les mieux gouvernées, dit-il, étoient celles où cet art étoit le mieux cultivé.»

(1) Cic. *Tusc.*, lib. I.

(1) Plut. lib. *de Mus.*

(2) *Cum divinarum rerum cognitione esse conjunctam.* Quint. lib. I., cap. 16. — Voy. les *Mémoires concernant les Chinois*, tom. I, *passim*.

(3) Voyez le *Mémoire sur la musique des anciens Égyptiens*, par M. Villoteau, p. 369. *Maneros* paroît être le *Linus* des Grecs.

(4) *De Leg.* lib. II.

(5) *Bibl. hist.*

(1) *Mém. sur la musiq. des anc. Egyp.*, p. 363.

(2) Rollin. *Hist. anc.*, Beaux-arts.

(3) Polyb. lib. IV. — Athen. lib. XIV.

Diodore de Sicile et l'historien (4) que je viens de citer nous assurent que la même musique avoit été, dans le principe, consacrée aux prières et aux cérémonies religieuses, ainsi qu'à l'enseignement, et que de là elle avoit passé sur les théâtres (5). Ce changement en annonçoit un semblable dans l'ordre politique.

Les législateurs, obligés de se servir de la force des lois pour s'opposer au torrent qui entraînoit les arts et la civilisation dans une route toute nouvelle, punissoient avec la plus grande sévérité ceux qui se rendoient coupables d'innovations. On a conservé un arrêt des Éphores qui condamne Thimothée à l'amende pour avoir ajouté deux cordes à la lyre (6). Plutarque (7) dit à ce sujet que ce n'étoit pas par ignorance ou faute de goût que les anciens se refusoient à admettre ces innovations; mais ils // 259 // vouloient une musique mâle et sérieuse, capable d'inspirer l'amour de la vertu et le respect pour la religion (1).

C'est à cette occasion que Platon, voyant la musique se revêtir de formes brillantes et légères, et les abus qui s'introduisoient, s'écrioit qu'adopter de tels changements c'étoit *ébranler les fondements de l'Etat* (2).

Si de la Grèce nous passons à la Chine, nous verrons que partout la même vérité se fait jour à travers les nuages qui nous cachent la naissance et les progrès de cet art dans la haute antiquité. «Sous les trois premières dynasties, dit Nqueou Yang-Sieou, tout le gouvernement dérivait de l'unité; les cérémonies et la musique embrassèrent tout l'empire. Après les trois premières dynasties, le gouvernement fut divisé dès sa source, les cérémonies et la musique ne furent plus qu'un mot vide et sans réalité (3).»

«Selon l'école de Confucius, les cérémonies et la musique sont le moyen le plus sûr, le plus propre et le plus efficace pour réformer les mœurs et rendre l'État florissant (4).»

Les Lettrés appellent la musique *le point d'appui de l'autorité, le nœud des lois, le plus fort lien de la société* (5).

Les législateurs chinois ne veilloient pas avec moins de soins que les législateurs grecs à conserver à la musique ses formes anciennes. «Chun, en faisant la visite de son empire, s'informoit si on n'y avoit rien changé (6).»

(4) Lib. de Mus.

(5) Diod. Sic. *Bibl. hist.* — Plut. de Mus.

(6) Boëtius de Mus., lib. I, ad fin.

(7) Lib. de Mus.

(1) Voy. Dom Calmet, *Dissert. sur la mus. des Hébreux.*

(2) Plat. de Rep., lib. IV.

(3) *Mém. conc. les Chin.*, tom. I, p. 256.

(4) *Ibid.*, passim.

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.*

«Veut-on savoir, disent les historiens du même pays, si un empire est *bien* gouverné, si les mœurs de ceux qui l’habitent // 260 // sont bonnes ou mauvaises, qu’on examine la musique qui y a cours (1).»

Maintenant rappelons-nous les fictions des poètes sur l’âge d’or, sur les dieux inventeurs du chant, de la lyre, Orphée, Linus, et les merveilles qui leur sont attribuées; rappelons-nous les antiques traditions qui ont donné lieu à ces fictions; faisons venir à leur appui l’opinion de plusieurs graves philosophes sur ces temps primitifs, les découvertes récentes dans les origines des anciens peuples; examinons leurs rapports avec de hautes croyances et des doctrines élevées; rassemblons ces faits, ces témoignages, ces traditions, et nous verrons dans cet accord unanime *une démonstration que la bouche seule peut contredire* (2). // 261 // C’est un point sur lequel nous ne saurions trop insister, pour y attirer l’attention, dit l’auteur des *Mémoires* déjà cités, que plus on remonte vers les siècles de la haute antiquité, plus la musique prend un caractère sérieux et noble, et plus nous voyons son domaine s’agrandir. Plus, au contraire, nous nous rapprochons des siècles modernes, plus cet art perd insensiblement de sa gravité et de sa sévérité, plus il devient frivole, et plus il se renferme et se tourmente dans des limites étroites (1).»

(1) *Description de la Chine*, par l’abbé Grozier [Grosier], liv. IV, chap. 8. — Voy. l’ouvrage italien: *Dell’ origine e delle regole della musica*, etc., Op. di D. Ant. Eximeno, Roma, 1774; où l’on trouve des rapprochements fort curieux entre les progrès et la décadence de l’art et ceux de la civilisation. — Voy. Le Chou-King, disc. prélim., p. cvj et cvij.

(2) «Ecoutez la sage antiquité sur le compte des premiers hommes: elle vous dira que ce furent des hommes merveilleux, et que des êtres d’un ordre supérieur daignoient les favoriser des plus précieuses communications. Sur ce point il n’y a pas de dissonnance: les initiés, les philosophes, les poètes, l’histoire, la fable, l’Asie, l’Europe, n’ont qu’une voix. Un tel accord de la raison, de la révélation, et de toutes les traditions humaines, forme une démonstration que la bouche seule peut contredire. Non-seulement donc les hommes ont commencé par la science, mais par une science différente de la nôtre et supérieure à la nôtre, parce qu’elle commençoit plus haut, ce qui la rendoit même très-dangereuse, et ceci nous explique pourquoi la science dans son principe fut toujours mystérieuse et renfermée dans les temples, où elle s’éteignit enfin, lorsque cette flamme ne pouvoit plus servir qu’à brûler.

..... Ajoutez que le véritable système du monde fut parfaitement connu dans la plus haute antiquité. Songez que les pyramides d’Egypte, rigoureusement orientées, précèdent toutes les époques certaines de l’histoire; *que les arts sont des frères qui ne peuvent vivre et briller qu’ensemble*; que la nation qui a pu créer des couleurs capables de résister à l’action libre de l’air pendant trente siècles, soulever à une hauteur de six cents pieds // 261 // des masses qui braveront toute notre mécanique, sculpter sur le granit des oiseaux dont un voyageur moderne a pu reconnoître toutes les espèces, que cette nation, dis-je, étoit *nécessairement* tout aussi éminente dans les autres arts, et savoit même *nécessairement* une foule de choses que nous ne savons pas. (*Soirées de Saint-Petersbourg*, par le comte de Maistre, 2^e entr.)

(1) *Mém. sur la mus. des anciens Egyptiens*.

Ainsi, dès les premiers âges du monde, la musique se montre au berceau de la société (2). Satellite fidèle de la civilisation, nous la voyons d'abord simple, grande, parfaite dans la société primitive, stable comme elle, mais de la stabilité qui tient de la perfection, c'est-à-dire, de cet état au-delà duquel il n'y a rien à atteindre. Ailleurs, lente dans ses développements successifs, s'altérant ensuite lorsque les principes sociaux s'altèrent, et à mesure que la société multiplie ses lois et ses moyens d'existence matérielle, on voit la musique appeler à son secours les arts mécaniques, pour gagner en ressources physiques ce // 262 // qu'elle perd en expression et en force morale. Ce seroit une erreur grave que de prendre de tels résultats pour des progrès de l'art (1). En vain les législateurs s'opposent aux innovations et aux abus qu'elles amènent (2). Une loi plus puissante qu'eux entraîne, à travers des chemins brillants, les arts et la société vers leur décadence; et cette harmonie sublime qui, dans la haute antiquité, s'étoit placée sur les marches du sanctuaire, qui avoit prêté sa pompe aux fêtes nationales et aux nobles inspirations des muses grecques, n'étoit déjà plus qu'un art corrompu et corrupteur sous les empereurs romains (3).

Arrivons aux conséquences. Cet état de perfection où nous voyons la musique dès les premiers temps ne se peut concevoir dans l'hypothèse de l'homme barbare, ni même dans celle de l'homme civilisé graduellement et abandonné à ses propres forces, puisque ses progrès dans les sciences sont toujours marqués par des essais, des tâtonnements, de longues incertitudes. Il faut donc admettre une société parfaite à cette époque reculée, une société formée de Dieu même, de qui elle auroit reçu immédiatement, avec tous les bienfaits de la civilisation (4), des croyances, et ces premières vérités, ces premiers principes, éternelle base de la raison humaine. C'est ainsi que toutes les connoissances se prêtent l'une à l'autre leurs propres clartés, et de tous ces rayons réunis se forme un foyer d'évidence qui doit frapper les yeux les plus foibles. Alors tout s'explique,

(2) Jubal (de la race de Caïn) fut l'inventeur de la musique; mais il n'inventa que la musique *artificielle* ou instrumentale; la musique *naturelle* ou vocale étoit connue du premier homme; aussi la Genèse dit-elle en parlant de Jubal, *pater canentium citharâ et organo*. Gen. cap. IV, 21. — «Variis laudes et hymnos, prout nascentis seculi simplicitas exigebat. Divinæ majestati tanquàm debitæ servitutis tributum primos homines cecinisse docet Cyrillus Alexandrinus, qui cultum Dei ab ædamo cœpisse scribit; idque etiam Paraphrastes Chaldæus indicat, qui psalmo nonagesimo primo hunc titulum præfixit: *Laus et canticum quod dixit homo primus in die sabbati*.» Cardin. Bona, Psal. eccles. harmon., cap. I, § 3, p. 17.

(1) *Accessit numerisque modisque licentia major*. Hor. *Art. Poet.*

(2) Thimothée, comme nous l'avons vu, Terpandre et Phrynade furent condamnés à l'amende ou au bannissement pour avoir ajouté des cordes à la lyre. Plut. lib. *de Mus.*

(3) Hist. Sallust. — Quint. *Inst.*

(4) Saint Thomas dit que le premier homme avoit toutes les connoissances que l'homme doit avoir. *Et ideo primus homo sic institutus est à Deo ut haberet omnium scientiam in quibus homo natus est instrui*. SUMM. THEOL. p. I., quæst. 94, art. 3.

« Je ne doute pas, disoit Hippocrate, que les arts n'aient été primitivement des grâces accordées aux hommes par les Dieux. »

tout // 263 // s'enchaîne, et l'on comprend bien maintenant que les premiers accents de l'homme vers Dieu, que ces premiers chants émis dans l'élan de son amour et de sa reconnaissance, et sous l'inspiration directe du Créateur, ont dû être un ravissant et magnifique langage, une improvisation toute empreinte d'un sentiment religieux.

Cela posé, les prodiges que l'on attribue à la musique n'ont plus rien qui nous doive étonner. D'ailleurs, c'est moins dans des récits que l'on peut avoir quelquefois exagérés, que dans la croyance générale qui est arrivée jusqu'à nous, qu'il faut chercher la vérité. A travers les fables et les fictions, j'interrogerai l'opinion constante des peuples anciens, et j'y trouverai la preuve morale de l'excellence de l'art.

Quelle est donc cette tradition universelle et respectable qui survit aux monuments et se transmet d'âge en âge? Quelle est donc cette grande idée, partout répandue, de la supériorité d'un art dont il n'existe plus de modèles, si ce n'est la voix, la conscience du genre humain qui proclame l'institution divine de la musique et de toutes choses? Malgré les modifications qu'elle a subie chez les différentes peuples et les gouvernements divers, le langage des écrivains demeure toujours le même. Saint Augustin, saint Thomas, tous les beaux esprits du moyen âge, sont les fidèles échos des anciens et partagent leur opinion sur son origine. Une foule d'ouvrages paroissent sur *l'excellence de l'ancienne musique* et (1) ses effets prodigieux. Quelques auteurs, à l'exemple des anciens (2), pressentent cette loi d'unité à laquelle tout obéit, et en conçoivent l'idée de *l'harmonie universelle* qui préside à tout (3).

// 264 // En effet, le langage va nous offrir ici une preuve philosophique. *L'harmonie* comprend, dans son acception grammaticale, les idées d'union, d'unité, d'amour. Or la société du genre humain, comme nous l'avons dit, n'est autre chose qu'une grande harmonie; elle ne subsiste que par les rapports étroits qui unissent ses membres entre eux; et cette harmonie qui, suivant les idées d'une théologie toute spiritualiste, doit avoir existé le séjour des élus, ne sera vraisemblablement que *l'accord parfait* de toutes les intelligences, toutes unies pour célébrer, glorifier Dieu. Conséquemment, la musique primitive, telle que Dieu l'a donnée à l'homme, ne seroit que l'expression d'une grande loi du monde moral, qui ne doit avoir son développement que dans une société plus parfaite, dans le royaume qui n'aura point de fin.

Si, suivant la marche des siècles, je cherche les causes de la déchéance d'un art sublime, je la trouverai dans l'affoiblissement des

(1) *De præstantia musicæ veteris* B. Doni, 1647. — *Dialogo della musica antica e moderna*, di V. Galilæi.

(2) Les anciens avoient voulu soumettre les mouvements des corps célestes aux lois de l'harmonie. Plin. lib. II, cap. 2. — Censorin, *de die natali*, cap. 43. — Plut. lib. *de Mus.* — Cic., *Songe de Scipion*.

(3) *L'harmonie universelle* du P. M. Mersenne, 1636. — *Musurgia uni- // 264 // -versalis* [universalis], Kircher, 1650. — *Harmon. mundi*, Kepler. — *Dell'harmonia del mondo*, Foscarini, 1647, etc., etc., etc.

principes religieux, et enfin dans le matérialisme social. N'en doutons pas, cette grande pensée de la Divinité anime et vivifie tout, et l'artiste qui dédaigne les célestes inspirations ressemble au cultivateur aveugle qui va chercher un sable stérile pour y jeter sa semence. Mais ici encore, à travers ces restes défigurés, nous trouverons une preuve de l'excellence primitive de l'art. Ces airs que répètent les échos de la Suisse, que le voyageur entend sur le bord de l'Indus et à l'ombre de la savane; ces airs que les enfants ont retenu de leurs pères pour les transmettre à leurs enfants avec la parole, et que l'on retrouve partout les mêmes, ne seroient-ils pas des *traditions* de ces chants primitifs que les peuples faisoient entendre jadis dans les cérémonies religieuses? Si je ne remonte à un culte universel, je ne trouve aucune raison de cette universalité.

Je m'arrête: je touche à une question immense. Je montrerai // 265 // une autre fois les développements que la musique a reçu de la civilisation chrétienne; je ferai voir ce qu'elle est devenue chez les nations qui, loin du centre, ont voulu se faire une civilisation indépendante, et il sera facile de prouver que rien ne se perd dans le catholicisme, s'il est vrai que le chant grégorien (la seule musique religieuse qui existe aujourd'hui) ait été formé avec les débris de l'ancienne.

MÉMORIAL CATHOLIQUE, octobre 1829, pp. 255–265.

Journal Title:	MÉMORIAL CATHOLIQUE
Journal Subtitle:	None
Day of Week:	
Calendar Date:	OCTOBRE 1829
Printed Date Correct:	Yes
Volume:	XII
Pagination:	255 à 265
Issue:	4
Title of Article:	OBSERVATIONS SUR LES ARTS DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES INSTITUTIONS SOCIALES.
Subtitle of Article:	<i>De la Musique ancienne.</i>
Signature:	J. O.....
Pseudonym:	None
Author:	Joseph d'Ortigue
Layout:	Internal main text
Cross-reference:	None